L'OFFRE GAZ NATUREL À PRIX INDEXÉ LATITUDE GAZ[1]

valable si votre local professionnel est équipé d'un compteur communicant gaz

Profitez d'un prix du gaz garanti sans hausse hors Parts Acheminement, Obligations et Option énergie Verte Biogaz, pendant toute la durée du contrat[2]

Le principe de l'offre

Une **offre de marché[1]** d'une durée de 1 an, réservée aux clients professionnels, ayant une consommation de gaz naturel inférieure à 300 000 kWh/an et équipés d'un compteur communicant gaz.

Une option Énergie Verte Biogaz[2], pour vous permettre de faire un geste en faveur de l'environnement, et ce pour quelques euros par mois.

Le **prix de la Consommation de la Part Fourniture[6]** évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com.

Un **Espace Client** en ligne, sécurisé et accessible 24h/24[3] sur pro.engie.fr pour suivre vos consommations et factures, et activer vos e-services.

Un **paiement de vos factures** possible par prélèvement automatique, par carte bancaire (en ligne ou via le Service Vocal Interactif), par chèque ou TIP.

Un **paiement 15 jours** après la date d'émission de la facture ou **à date fixe** (prélèvement mensuel) si vous optez pour le prélèvement automatique.

Une seule facture[4] et un seul interlocuteur pour vos 2 énergies, si vous nous avez choisi pour les 2 énergies.

Une **reconduction automatique pour une période de même durée**

Une **résiliation anticipée possible** sous conditions, sans aucun frais à échéance du contrat.

Les avantages

Une offre réservée aux clients équipés d'un compteur communicant gaz, permettant la facturation des consommations réelles de gaz naturel

Un prix du kWh[6] qui suit mensuellement à la hausse comme à la baisse les mêmes variations que celles du marché du gaz.

Avec l'Option Énergie Verte biogaz[2], 10% de gaz vert produit en France dans votre offre pour quelques euros par mois.

Aucune modification de votre compteur à prévoir
Aucune démarche à faire auprès du distributeur.

0 document papier : souscription en ligne[5] et par téléphone. Envoi par e-mail du contrat et les factures sont disponibles en ligne.

Les e-services disponibles dans l'Espace Client - A souscrire gratuitement

Historique de consommation : Un suivi des consommations et des factures associées pendant 5 ans.

Votre facture électronique[6] avec la même valeur juridique qu'une facture en version papier.

Vos duplicata de factures gratuits et téléchargeables à tout moment[3] dans votre Espace Client.

Le prélèvement automatique pour une gestion de vos paiements sécurisée et simplifiée. Pas de dépôt de garantie avec ce mode de paiement.

La mensualisation[7] pour un lissage de votre budget sur l'année. (Service adapté selon votre compteur)

Facturation mensuelle au réel
(Local équipé d'un compteur communicant gaz)
- 1 facture électronique tous les mois prélevée sur la base de votre consommation réelle télérelevée.

Paiement mensualisé
(Local non équipé d'un compteur communicant gaz)
- échéancier jusqu'a 11 mensualités identiques sur la base d'estimations de votre consommation.
- 1 facture régularisation/an sur la base de votre consommation réelle.

(1) Offre Latitude Gaz à Prix Indexé : Offre de marché d'une durée de 1 an, et tacitement reconductible pour la même durée, réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an, et équipés d'un compteur communicant gaz. Le prix de la Consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com. Le Fournisseur s'engage à neutraliser une partie des émissions de carbone issues de la consommation du Client, suivant le principe de la compensation carbone volontaire. La compensation carbone correspond à l'achat par le Client au Fournisseur de «Crédits carbone», ou unités de réduction d'émissions certifiées (UREC) correspondant aux émissions à hauteur de 10 % de sa consommation facturée de gaz naturel.

Part Fourniture : n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni l'option Energie Verte biogaz.

(2) Option Énergie Verte Biogaz : En souscrivant l'option Énergie Verte Biogaz, l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client est acheté par le Fournisseur en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. L'option Énergie Verte Biogaz figure distinctement sur la facture.

(3) Sauf période de maintenance de l'Espace Client.

(4) Disponible uniquement si vous souscrivez un contrat d'électricité avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA et si vos moyens de paiement ainsi que la fréquence de facturation sont identiques pour le gaz naturel et l'électricité.

(5) La souscription en ligne n'est possible qu'en acceptant le prélèvement automatique comme mode de paiement.

(6) L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique.

(7) Service soumis au prélèvement automatique.

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Pourquoi choisir cette offre ?

Notre **offre Latitude Gaz** vous permet de faire un geste en faveur de la transition énergétique. ENGIE s'engage à neutraliser partiellement les émissions de carbone issues de la consommation du Client, suivant le principe de la compensation carbone*.

Le prix de la Consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com.

La preuve : **10%** de gaz d'origine renouvelable

Si vous choisissez **l'option Énergie Verte Biogaz(3),** ENGIE s'engage, via l'achat de Garanties d'Origine, à ce que pour 10% de la consommation totale du Client l'équivalent en gaz d'origine renouvelable soit injecté sur le réseau.

* Achat par le Client au Fournisseur de «Crédits carbone», ou unités de réduction d'émissions certifiées (UREC) à hauteur de 10 % de sa consommation facturée de gaz naturel.

Que se passe-t-il à la fin de mon contrat de 1 an ?

Pour plus de tranquillité, au plus tard 30 jours avant l'échéance de votre contrat, nous vous adressons un courrier avec une proposition de nouveau prix.

Sauf avis contraire de votre part, votre offre sera reconduite tacitement et pour une même durée. Vous pourrez à tout moment résilier sans frais moyennant un préavis de deux mois.

Vous pouvez également changer de contrat et choisir une nouvelle proposition parmi les offres ENGIE du moment, ou celles disponibles sur le marché de l'énergie.

Et si je ne veux pas être prélevé ?

Le prélèvement automatique est un **service gratuit** qui simplifie votre gestion en vous évitant chaque mois de penser à régler votre facture. De plus grâce à ce mode de paiement, **vous n'aurez pas de dépôt de garantie** lié au mode de paiement à nous verser.

Si toutefois vous ne souhaitez pas être prélevé, plusieurs autres modes de règlement sont possibles:

- Vous pouvez payer vos factures par carte bancaire, en ligne depuis votre Espace Client ou par téléphone en appelant le numéro dédié.
- Vous pouvez également payer par TIP en nous retournant par courrier le TIP daté et signé de votre facture;
- ou bien par chèque en nous l'envoyant avec le TIP non signé de votre facture.

Pour tous ces modes de paiement, un dépôt de garantie lié au mode de paiement vous sera demandé.

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie.